

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **13 novembre 2017 à 19 h30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay  
Monsieur Danis Beauvillier  
Me Serge Bizier  
Madame Martine Lampron  
Monsieur Laurier Chagnon  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général, madame Louise Bergeron, trésorière et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

**17-11-413**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec la modification suivante :

Ajout du point : « 4.4 – Embauche d'un employé au Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière »;

ADOPTÉE

**17-11-414**

**Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017.

ADOPTÉE

**17-11-415**

**Nomination d'un juge de paix**

ATTENDU QUE l'article 158 de la Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires, L.R.Q. T-16 prévoit que le ministre de la Justice nomme, par arrêté, les juges de paix fonctionnaires qui exercent leur fonction auprès d'une cour municipale;

ATTENDU QU'IL est souhaitable que Madame Louise Levasseur agisse à titre de juge de paix CM2 auprès de la Cour municipale de la Ville de Princeville pour le district de d'Arthabaska;

ATTENDU QUE l'article 322 du Code de procédure pénale, L.R.Q. C-25.1 prévoit que le ministre de la Justice désigne les personnes qui agissent à titre de percepteur et que Madame Louise Levasseur agit déjà à ce titre auprès de la Cour municipale de Princeville;

ATTENDU QU'IL est souhaitable que Madame Louise Levasseur continue d'agir à titre de percepteur des amendes auprès de la Cour municipale de la Ville de Princeville.

Il est proposé par Claude Côté et adopté à l'unanimité que ce conseil demande au ministre de la justice du Québec de procéder à la désignation de madame Louise Levasseur, à titre de juge de paix CM-2 et percepteur des amendes pour agir auprès de la cour municipale de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

17-11-416

**Nomination aux comités et délégation à certains organismes**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de nommer les membres du conseil sur différents comités et d'en déléguer à certains organismes, ces nominations et ces délégations apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

**Dépôt d'un procès-verbal de correction** : Le greffier dépose un procès-verbal de correction concernant la résolution 17-06-240 rédigé le 2 novembre 2017.

17-11-417

**Renouvellement des assurances dommages – autorisation de paiement**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a participé au regroupement Estrie-Montérégie pour les assurances de dommage et a mandaté l'UMQ pour procéder aux appels d'offre et adjuger les contrats en conséquence;

ATTENDU les conditions et les primes de renouvellement déposées par le courtier AON Parizeau Inc. relativement au portefeuille d'assurances de dommages aux biens, bris des équipements, délits, responsabilité civile primaire, responsabilité civile complémentaire et excédentaire, responsabilité d'administration municipale, automobile des propriétaires et atteinte à l'environnement, pour le terme 2017-2018;

ATTENDU les recommandations de M. Martin Grandchamp, de la firme Fidéma Groupe Conseils Inc., suite à l'étude des conditions et des primes de renouvellement déposée;

ATTENDU l'orientation retenue par les membres du Regroupement relativement à la mise en place de deux fonds de garantie soit l'un pour l'assurance des biens et l'autre pour l'assurance responsabilité-civile.

Il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon et unanimement résolu :

QUE la Ville de Princeville prend acte des conditions de renouvellement déposées par le courtier AON Parizeau Inc. relativement au portefeuille d'assurances de dommages pour le terme 2017-2018 pour un montant total de 36 580 \$, plus les taxes applicables, le tout selon le tableau de reconduction déposé par le consultant Fidéma Groupe Conseils Inc. et autorise à cet effet le paiement de cette dépense à même les postes budgétaires spécifiques aux assurances du fonds des activités financières pour l'année 2017 et pour l'année 2018;

QUE la municipalité autorise le paiement, à même le poste budgétaire no. 03.610.10.000, à l'Union des municipalités du Québec d'une somme de 12 830 \$ représentant la quote-part du fonds de garantie de l'assurance responsabi-

lité civile attribuée à la municipalité pour le terme du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 1<sup>er</sup> décembre 2018;

QUE la municipalité autorise le paiement, à même le poste budgétaire no. 03.610.10.000, à l'Union des municipalités du Québec d'une somme de 5 904 \$ représentant la quote-part du fonds de garantie de l'assurance des biens à la municipalité pour le terme du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 1<sup>er</sup> décembre 2018;

QUE la municipalité autorise aussi le paiement, à même le poste budgétaire no 02.190.01.419 à l'UMQ d'une somme de 398.73\$ plus taxes, représentant les honoraires et frais de l'UMQ pour agir à titre de mandataire des membres du regroupement, ce montant correspondant à 1 % du total des primes payées par la municipalité;

ADOPTÉE

**17-11-418**

**Nomination d'un maire suppléant**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de nommer Jean-Robert Tremblay à titre de maire suppléant de la Ville de Princeville pour une période d'un an.

ADOPTÉE

**17-11-419**

**Renouvellement 2018 à l'UMQ**

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu : que la Ville de Princeville adhère à l'Union des Municipalités du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 et qu'elle cotise également au Carrefour du capital humain pour cette même période, le tout au coût total de 7 428,10 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

**17-11-420**

**Formation des nouveaux élus**

ATTENDU l'obligation des nouveaux élus de suivre une formation en éthique et déontologie;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon il est unanimement résolu que le conseil autorise Jean-Robert Tremblay et Martine Lampron, conseillers nouvellement élus, à participer à cette formation au coût de 250 \$, plus les taxes applicables, par participant;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à cette formation, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

**17-11-421**

**Travaux de correction d'un terrain résidentiel sur la rue Simard**

ATTENDU que lors de l'excavation d'un terrain résidentiel vendu par la Ville en vue de l'implantation d'une résidence, des anomalies importantes ont été découvertes dans le remblai du terrain;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu :

QUE le conseil ratifie la décision du directeur général de procéder à la correction du terrain par excavation et remplacement du remblai;

QUE le conseil autorise la trésorière à payer la somme de 12 043,55 \$, plus les taxes applicables, à Excavation Bois-Francis Inc. pour les travaux effectués, le tout financé par un transfert budgétaire des revenus de taxes supplémentaires.

QUE le conseil souligne que l'offre d'achat de ce terrain stipule que la Ville n'est aucunement responsable de l'état du sol et ce même conseil précise que cet acte ne peut en aucune façon être interprété comme une admission de responsabilité de la Ville de Princeville et que ces actions correctrices ont été posées uniquement par équité et afin d'éviter une escalade judiciaire entre l'acheteur et la Ville.

ADOPTÉE

17-11-422

**Ajout d'un nouveau mode de paiement pour la Cour municipale**

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de doter la Cour municipale du service Dépositel par Monetico afin de permettre les paiements par carte de crédit via téléphone. Les conditions d'adhésion sont les suivantes : 50 \$ de frais initial, 5 \$ de frais mensuels et un frais de 2,5 % prélevé sur chaque transaction.

Le conseil autorise la trésorière à donner toute autorisation nécessaire à l'implantation de ce service.

Le conseil précise que ce service doit être utilisé en dernier recours alors que le contrevenant n'a aucun autre moyen de paiement à sa disposition et que ce système de paiement sera géré par la greffière de la Cour municipale;

ADOPTÉE

**Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus** - Les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal ont été déposées entre les mains du greffier, dans les délais prescrits, selon le rapport de celui-ci.

17-11-423

**Ratification des chèques et des dépôts salaires**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

**Chèques:**

- |  |               |
|--|---------------|
| - En date du 03-10-2017 au 12-11-2017            | 240 966,21 \$ |
| - nos M1578 à M1598 et A42906 à A42949           |               |
| - dépôts salaires des périodes 2017-41 à 2017-44 |               |

ADOPTÉE

17-11-424

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Chèques :**

- En date du 13-11-2017 505 508,08 \$ -  
nos A42950 au A43128

ADOPTÉE

17-11-425

**Avis de motion - règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 125 000 \$ pour la mise à niveau du Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière**

Avis de motion est donné par le conseiller Me Serge Bizier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 125 000 \$ pour la mise à niveau du Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière.

**Présentation et dépôt du projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 125 000 \$ pour la mise à niveau du Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière**

Le greffier donne avis du dépôt et de la présentation du projet de *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 125 000\$ pour la mise à niveau du Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière*, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et constate que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

**Dépôt des états financiers du Festival du Cheval de Princeville au 30 juin 2017 – dépôt**

**Dépôt de l'état des revenus et dépenses d'Agri-Ressources pour l'année 2016 – dépôt**

17-11-426

**Démission d'employés**

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le conseil prenne acte de la démission des employés suivants :

- Christopher Girouard, pompier, en date du 16 octobre 2017;
- Megan Chabot, employée au restaurant du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière, en date du 19 octobre 2017;

Et d'y donner suite.

ADOPTÉE

17-11-427

**Modification du statut d'un employé à temps partiel**

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que le conseil entérine le changement de statut de l'employé au Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière Francis Thivierge en date du 14 octobre 2017 de la manière suivante : il devient un journalier à temps partiel en remplacement de congé maladie.

ADOPTÉE

17-11-428

**Embauche d'une employée au restaurant du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière**

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'embaucher madame Roxanne Dubois au restaurant du Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière en date du 1<sup>er</sup> novembre 2017.

QUE les conditions d'embauche de la nouvelle employée au restaurant du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière soient établies selon les termes et conditions en vigueur;

ADOPTÉE

17-11-429

**Embauche d'un employé au Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière**

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'embaucher monsieur Guy Fortier à titre de journalier à temps partiel au Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière en date du 10 novembre 2017.

QUE les conditions d'embauche du nouvel employé à titre de journalier à temps partiel au Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière soient établies selon les termes et conditions en vigueur;

ADOPTÉE

17-11-430

**Autorisation de paiement – Construction de la nouvelle caserne incendie (AO17-SI-02)**

ATTENDU l'adjudication du contrat de construction de la nouvelle caserne incendie en date du 13 septembre 2017 en vertu de la résolution 17-09-351 de ce conseil et le commencement desdits travaux;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu :

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de 157 999,33 \$ à SG Construction Inc. pour le décompte progressif no 1 aux travaux susmentionnés.

De financer cette dépense à même le *Règlement no 2017-310 Décrétant une dépense et un emprunt de 3 200 000 \$ pour des travaux de construction d'une caserne incendie.*

ADOPTÉE

17-11-431

**Déneigement du Rang 6 Est – Contrat avec la Paroisse de Plessisville**

ATTENDU QUE ce conseil désire s'entendre avec la municipalité de la Paroisse de Plessisville pour effectuer l'entretien d'hiver du 6<sup>e</sup> rang Est de la Ville de Princeville pour la saison hivernale 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le greffier à signer une entente inter municipale avec la municipalité de Paroisse de Plessisville pour l'entretien du d'hiver du 6<sup>e</sup> rang Est de la Ville de Princeville pour la période 2017-2018 et pour une distance de 0,57 km, au montant de 1 826 \$ plus les taxes applicables;

QUE cet entretien de chemin d'hiver n'inclut pas la fourniture d'une souffleuse à neige.

ADOPTÉE

17-11-432

**Contrat de déneigement – Chemin des Pointes (Ste-Sophie d'Halifax)**

ATTENDU QUE ce conseil désire s'entendre avec la municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax pour effectuer l'entretien d'hiver du chemin des Pointes de la Ville de Princeville pour la saison hivernale 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le greffier à signer une entente inter municipale avec la municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax pour l'entretien d'hiver du chemin des Pointes de la Ville de Princeville pour la période 2017-2018 et pour une distance de 1.2 km, au montant de 2 520,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

17-11-433

**Demande d'installation d'un miroir de sécurité routière**

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que le conseil prenne acte de la demande déposée par Atocas Bédard Inc. relative à l'installation d'un miroir de sécurité routière au croisement de la route 263 Nord et du 6<sup>e</sup> rang est, appuie et réfère la demande au Ministère des Transports, mobilité durable et Électrification des transports étant donné que l'emplacement visé est sous juridiction dudit ministère.

ADOPTÉE

17-11-434

**Voirie rurale – Soumission Abat-Poussière**

ATTENDU l'offre reçue des Entreprises Bourget inc. pour l'année 2018;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'achat d'abat-poussière pour la voirie rurale au prix de 0,2999 \$ par litre pour la saison 2018 auprès des Entreprises Bourget inc., pour un montant n'excédant pas 18 000 \$;

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières 2018.

ADOPTÉE

17-11-435

**Contrat de services avec Gaz Métro pour la fourniture de gaz naturel de la nouvelle caserne incendie**

ATTENDU la nécessité d'acheminer une ligne de gaz naturel à la nouvelle caserne incendie;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général à signer l'entente de service de transport du gaz naturel pour la nouvelle caserne incendie au coût de 14 000 \$, plus les taxes applicables.

De financer cette dépense à même le *Règlement no 2017-310 Décrétant une dépense et un emprunt de 3 200 000 \$ pour des travaux de construction d'une caserne incendie.*

ADOPTÉE

17-11-436

**Programme de réhabilitation du réseau routier local – volet redressement des infrastructures routières locales**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveau 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lesquels la MRC de l'Érable a obtenu un avis favorable du MTMDET;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil de la Ville de Princeville autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

ADOPTÉE

17-11-437

**Programme de réhabilitation du réseau routier local – volet accélération des investissements sur le réseau routier local**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveau 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de la conseillère Martine Lampon, il est unanimement résolu que le conseil de la Ville de Princeville autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

ADOPTÉE

17-11-438

**Dépôt – Rapport annuel de gestion d'eau potable pour l'année 2016**

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que ce conseil prenne acte du dépôt du rapport annuel de gestion d'eau potable pour l'année 2016.

ADOPTÉE



17-11-439

**Traitement mécano-biologique des déchets solides**

ATTENDU la résolution 16-10-340 concernant l'étude sur le projet de traitement mécano biologique des déchets solides en partenariat avec la MRC de l'Érable fixant à 28 000 \$ la contribution de la Ville de Princeville dans le projet;

ATTENDU que le coût global du projet, et incidemment de la contribution de la Ville de Princeville est plus élevé que prévu initialement;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à verser la somme globale de 28 707,12 \$ à la MRC de l'Érable pour ledit projet et de financer à même le poste budgétaire # 02.452.10.419 et l'excédent à payer à même les revenus de tarification de matières résiduelles pour partie et la balance à même les revenus de taxe supplémentaires.

ADOPTÉE

17-11-440

**Demande de paiement – Ambulance St-Jean 2016**

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de verser à l'Ambulance St-Jean la somme de 2 900 \$ pour les services rendus en 2016.

ADOPTÉE

17-11-441

**Appui à la déclaration pour la reconnaissance du droit des enfants à des services éducatifs de qualité dès la naissance**

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que ce conseil appuie la *Déclaration pour la reconnaissance du droit des enfants à des services éducatifs de qualité dès la naissance* comme si elle était tout au long reproduite et autorise le greffier à signer le registre d'appui à ladite déclaration au nom de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

17-11-442

**Vente d'un terrain résidentiel – 35 rue Simard**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Selver Karasayili ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 4 839 166 (35 rue Simard) du cadastre du Québec pour le prix de 26 959,59 \$, avant les taxes applicables;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

17-11-443

**Vente d'un terrain résidentiel – 160 rue Liberge**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Sabrina Moreau et Jonathan Blouin ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 5 030 447 (160 rue Liberge) du cadastre du Québec pour le prix de 19 669,80 \$, avant les taxes applicables;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

**17-11-444**

**Vente d'un terrain résidentiel – 40 rue Lecours**

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à 9296-5243 Québec Inc. (représentée par Steve Laroche) ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 4 982 310 (40 rue Lecours) du cadastre du Québec pour le prix de 18 359,04 \$, avant les taxes applicables;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

**17-11-445**

**Adhésion à Tourisme Érable pour 2018**

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville opte pour l'adhésion régulière à Tourisme Érable pour l'année 2018 au coût de 185 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

**17-11-446**

**Offre de partenariat hivernal – Mont Apic**

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville adhère au partenariat hivernal avec le Mont Apic, le tout au coût minimal de 1 770 \$ et au coût maximal de 2 500\$.

ADOPTÉE

**17-11-447**

**Achat et installation de bordures pour les parcs**

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'acheter de Go-Élan des bordures pour les parcs au coût de 16 796 \$, plus les taxes applicables et de financer le tout à même le fond des activités financières de 2017 par les revenus de taxes supplémentaires.

ADOPTÉE

**17-11-448**

**Ajout d'éléments d'éclairage au Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière**

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de ratifier l'achat et l'installation d'éléments d'éclairage pour le Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière :

<b>Fournisseur</b>	<b>objet</b>	<b>prix (excl. taxes)</b>
Nedco, une division de Rexel Canada Inc.	Éléments d'éclairage	477,90 \$
Électricité Denis Pellerin Inc.	Installation	627.73 \$
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>1 105,63 \$</b>

QUE cette dépense soit financée en premier lieu à même la subvention du Programme d'infrastructure communautaire Canada 150 et toute somme restante déjà transférée du fonds de roulement et les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

17-11-449

**Demande d'aide financière – Centre d'Action Bénévole de L'Érable**

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 1 000 \$ au Centre d'Action Bénévole de l'Érable, le tout payable suite au dépôt de l'état des résultats de l'organisme pour l'année 2016/2017.

ADOPTÉE

17-11-450

**Gratuité de salle – Partage St-Eusèbe**

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'accorder de manière rétroactive la gratuité de la Salle Jacques Therrien le 21 septembre 2017.

ADOPTÉE

17-11-451

**Invitation – Brunch 40e anniversaire Domrémy unité Plessisville**

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que deux conseillers représentent la Ville de Princeville au brunch 40<sup>e</sup> anniversaire de Domrémy unité de Plessisville qui aura lieu le 26 novembre 2017 au Motel le Phare à Plessisville, au coût de 20 \$ par personne.

ADOPTÉE

17-11-452

**Demande d'aide financière – Agri-Ressources Arthabaska-Érable**

Résolution abrogée  
le 20 novembre 2017  
(ref. 17-11-459)

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 1 000 \$ à Agri-Ressources Arthabaska-Érable pour la poursuite de leur mission auprès des agriculteurs locaux.

ADOPTÉE

17-11-453

**Demande d'aide financière – Guignolée 2017 Chevaliers de Colomb**

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 200 \$ aux Chevaliers de Colomb de Princeville dans le cadre de leur campagne Guignolée 2017.

ADOPTÉE

**Dépôt – Remerciements Héma-Québec** - dépôt

**Invitation – Brunch de la Fondation HDA** - rejeté

### **Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

*Madame Claudette Lehoux, en sa qualité de propriétaire immobilier à princeville, dépose devant le conseil 5 photos en liasse dans le cadre de sa question « pourquoi les espaces de stationnement devant mon immeuble ont-ils été retirés ». Le maire répond verbalement à sa question séance tenante et le greffier conserve une copie des photos en liasse.*

**17-11-454**

### **Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 15.

ADOPTÉE

---

Me Olivier Milot, greffier

---

Gilles Fortier, maire